



Manuel du bâtiment

**Documentation des installations
techniques selon le critère LENOZ 5.7.6.**



Manuel du bâtiment

Protection solaire

Le présent manuel décrit les principaux composants de l'installation ainsi que leurs réglages et leur fréquence d'entretien. Une gestion adaptée et un paramétrage optimal de l'installation sont une condition préalable pour un fonctionnement efficace et confortable.

Votre bâtiment est équipé d'une **protection solaire** qui le protège contre une surchauffe en été.

Société spécialisée exécutante :

Veuillez insérer ici le logo de la société

Manuel du bâtiment

Protection solaire

Protection solaire



Illustration : Protection solaire



Illustration : capteur de vent

Entretien

Selon le type de protection solaire en question (volets roulants, stores extérieurs, stores dans une vitre intermédiaire, etc.), les pièces d'usure mécaniques mobiles doivent faire l'objet d'un **contrôle annuel** afin d'assurer un fonctionnement durable sans défaillance de la protection solaire.

La nécessité d'un tel contrôle doit être examinée en concertation avec une société spécialisée.

Outre les pièces mécaniques mobiles, le capteur solaire et le capteur de vent doivent eux aussi être contrôlés régulièrement afin de s'assurer que l'installation marche bien.

En plus de l'entretien, il est nécessaire d'**enlever régulièrement le gros des saletés** sur les lamelles.

Il n'existe aucune obligation légale d'effectuer un entretien de la protection solaire à intervalles réguliers, c'est pourquoi il convient de suivre les **indications du fabricant**.

Manuel du bâtiment

Protection solaire

Utilisation de la protection solaire

En cas de givrage des lamelles, éviter d'utiliser la protection solaire, sous peine de l'**endommager sérieusement**.

Via un système de régulation adapté, les stores peuvent être commandés de manière autonome à l'aide d'un programme de minuterie. Outre cette fonction, il est aussi possible en général de régler individuellement l'orientation des lamelles et par conséquent l'incidence de la lumière.

Observations générales :

Remise du manuel du bâtiment

Le manuel du bâtiment a été remis au client
le .

Signature de l'expert

Signature du client

Ce manuel-type a été élaboré avec le concours de myenergy :

My Energy G.I.E.
28, rue Glesener
L-1630 Luxembourg
T. +352 40 66 58
R.C.S. Luxembourg C84
info@myenergy.lu

 **Hotline**
8002 11 90



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement

Exonération de responsabilité :

Le manuel du bâtiment ne remplace pas le mode d'emploi de l'installation. My Energy G.I.E. n'assume aucune garantie quant à l'exhaustivité et la conformité des données fournies par la société spécialisée. Toute modification des réglages initiaux de l'installation doit être faite en concertation avec la société spécialisée. Par ailleurs, nous déclinons toute responsabilité en cas de dysfonctionnement de l'installation technique consécutif à une modification des réglages initiaux.